

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 15/11/2024

*Date d'Affichage : 15/11/2024

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 14

*VOTANTS : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur, Bernard GLENAT, Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Madame Isabelle LACOUR, Madame Monique MORNACCO, Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE

Etaient absents excusés :

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Madame Emilie POIJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Fodé DIARRA, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES,

Madame Monique MORNACCO a été désignée Secrétaire de séance

**DEL N° 9 : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE
L'ALLEE DU CEDRE (parcelle AB 244)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la délibération N°9-1 DU 15 septembre 2023 (transfert amiable),

Considérant que ce classement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation,

Considérant la procédure de transfert amiable dispensant de l'organisation d'une enquête publique au préalable,

Considérant l'acte de vente du 6 novembre 2024 par le syndic des copropriétaires dénommé Syndicat des copropriétaires allée du cèdre » à la commune de Margency de la parcelle AB 244, 12a 67ca (voirie de l'allée du cèdre)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

■ **précise** que le classement dans le domaine public et la mise à jour du tableau des Voies Communales envisagé ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.

■ **demande** le classement de cette parcelle AB 244, 12a 67ca dans le domaine public de la commune, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière)

■ **demande** la mise à jour du tableau des Voies Communales.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 22/11/2024

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20241122-DEL921112024-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024